

## **POUR INFORMATION AUPRES DE VOS ADMINISTRES**

**Engagé début 2021 par la Communauté de communes Somme Sud-Ouest, en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Programme d'intérêt général entre dans sa troisième année d'activité.**

D'une durée de 5 ans, cette opération vise à aider et à accompagner les propriétaires privés du territoire dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement.

176 projets ont d'ores et déjà pu être mis au point avec l'appui de financements publics importants. A ce jour, cette activité représente 5,5 millions d'euros de travaux, profitant majoritairement aux entreprises du territoire.

**Bénéficiez, vous aussi, de l'accompagnement technique et des aides financières du PIG pour améliorer le confort de votre logement.**

### **Pour qui ?**

- Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources
- Les propriétaires bailleurs, sans conditions de ressources mais qui s'engagent à pratiquer un loyer maîtrisé

### **Pour quels travaux ?**

3 thématiques de travaux sont considérées prioritaires et peuvent être aidées :

- Economies d'énergie et lutte contre les passoires thermiques (chauffage, isolation, menuiseries, etc.)
- Adaptation au handicap et au vieillissement (équipements sanitaires, accessibilité, etc.)
- Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé (désordres structurels, défaut de sécurité des équipements, électricité, plomberie, toiture, etc.)

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment (certifiés RGE pour les travaux de rénovation énergétique), et ne doivent pas être engagés avant le dépôt des demandes de financement.

### **Quelles aides\* ?**

- Subventions et primes de l'ANAH
- Subventions et primes complémentaires de la Communauté de communes
- Financements du Conseil Départemental de la Somme, de la Région Hauts-de-France, des Caisses de retraite et autres organismes

\* Aides cumulables entre elles

## Quel interlocuteur ?

Choisi par la Communauté de communes pour animer l'opération, **le cabinet Page9 intervient gratuitement auprès des propriétaires**. Il leur apporte un conseil technique, financier et les accompagne dans le montage administratif des demandes d'aides.

Page9, 06 26 84 96 81\_ [cc2sopig@page9.fr](mailto:cc2sopig@page9.fr)

Des permanences d'accueil sont organisées 2 mardis par mois dans 6 communes du territoire :

## LIEUX ET HORAIRES DES PERMANENCES

- 9h - 11h                      **Airaines** (Service d'aide à domicile : 1 rue du Cerf)  
**Hornoy le Bourg** (mairie)
  
- 11h30 - 13h30              **Oisemont** (médiathèque : 8 rue de la Commanderie)  
**Poix de Picardie** (CC2SO : 16 bis route d'Aumale)
  
- 15h - 17h                      **Senarpont** (mairie)  
**Namps-Maisnil** (mairie de Namps au Mont, 8 rue de l'Eglise)

## DATES DES PERMANENCES 2023

- 10 et 24 janvier 2023
- 7 et 21 février
- 7 et 21 mars
- 4 et 18 avril
- 2, 16 et 30 mai
- 13 et 27 juin
- 5 et 19 septembre
- 3, 17 et 31 octobre
- 14 et 28 novembre
- 12 décembre

Plusieurs permanences ponctuelles ont également lieu dans différentes communes de la CC2SO.

**Pour plus de renseignements : contactez votre opérateur Page 9 :**

- au 06 26 84 96 81
- ou par courriel : [cc2sopig@page9.fr](mailto:cc2sopig@page9.fr)